Présents

~~Délégués communaux~~		
~~Valentin~~	~~DE VOS~~	~~BEAUVECHAIN~~
Marie	GENDEBIEN-HEGER	BEAUVECHAIN
Moustapha	NASSIRI	BEAUVECHAIN
Bruno	VAN de CASTEELE	BEAUVECHAIN
Brigitte	WIAUX	BEAUVECHAIN
Olivier	DEBUS	BRAINE-L'ALLEUD
Henri	DETANDT	BRAINE-L'ALLEUD
Christine	HUENENS	BRAINE-L'ALLEUD
~~Geoffroy~~	~~MATAGNE~~	~~BRAINE-L'ALLEUD~~
Delphine	VERSTRAETEN	BRAINE-L'ALLEUD
Francis	BRANCART	BRAINE-LE-CHATEAU
Patrick	DELMÉE	BRAINE-LE-CHATEAU
Roger	HENUSET	BRAINE-LE-CHATEAU
~~Philippe~~	~~LAMBERT~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
~~Vincent~~	~~PEETROONS~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
Nathan	ARNOULD	BRAINE-LE-COMTE
Sana	BATIK	BRAINE-LE-COMTE
Philippe	LEQUEUE	BRAINE-LE-COMTE
~~Pierre-André~~	~~DAMAS~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
Marjorie	NEUKERMANS	BRAINE-LE-COMTE
~~Stéphane~~	~~COLIN~~	~~CHASTRE~~
Florent	DEBRAS	CHASTRE
~~Claude~~	~~JOSSART~~	~~CHASTRE~~
Nathalie	LELUBRE	CHASTRE
Jean-Marie	THIRY	CHASTRE
Philippe	BARRAS	CHAUMONT-GISTOUX
~~Luc~~	~~DELLA FAILLE~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
~~David~~	~~FRITS~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
~~Pierre~~	~~LANDRAIN~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
Raphael	NOEL	CHAUMONT-GISTOUX
Gaëtane	COPPENS	COURT-SAINT-ETIENNE
~~Jean-Luc~~	~~de WILDE d'ESTMAEL~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
Floriane	DUMONT de CHASSART	COURT-SAINT-ETIENNE
Michael	GOBLET d'ALVIELLA	COURT-SAINT-ETIENNE
~~Mélanie~~	~~LAROCHE~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
Joëlle	DEBELDER	GENAPPE
Anne-Sophie	HAYOIS	GENAPPE
Benoît	HUTS	GENAPPE
Bernard	LÖWENTHAL	GENAPPE
Michael	ROUFFIANGE	GENAPPE
~~Nicolas~~	~~CORDIER~~	~~GREZ-DOICEAU~~

Amandine	DE GREEF	GREZ-DOICEAU
~~Brigitte~~	~~PENSIS~~	~~GREZ-DOICEAU~~
~~Christine~~	~~RIGO~~	~~GREZ-DOICEAU~~
Caroline	THEYS	GREZ-DOICEAU
Christophe	BREES	HELECINE
Ward	HUYSMAN	HELECINE
Carine	PETRE	HELECINE
~~Sophie~~	~~THIRION~~	~~HELECINE~~
~~Yves~~	~~TORDOIR~~	~~HELECINE~~
~~Jean-Pierre~~	~~BEAUMONT~~	~~INCOURT~~
~~Arnaud~~	~~HESMANS~~	~~INCOURT~~
~~Stéphane~~	~~LEBRUN~~	~~INCOURT~~
~~Benoit~~	~~MALEVE~~	~~INCOURT~~
Geneviève	OTTOUL	INCOURT
Pierre	CLAES	ITTRE
Charles	de LE HOYE	ITTRE
Nicolas	DUFERMONT	ITTRE
~~Christian~~	~~FAYT~~	~~ITTRE~~
~~Fabienne~~	~~MOLLAERT~~	~~ITTRE~~
~~Sébastien~~	~~BASTAITS~~	~~JODOIGNE~~
Serge	CRUGENAIRE	JODOIGNE
Bénédicte	DELMEZ	JODOIGNE
~~Déborah~~	~~DEPAUW-MALEVE~~	~~JODOIGNE~~
Soline	KALUT	JODOIGNE
~~Lionel~~	~~CUCHET~~	~~LA HULPE~~
Denis	HENRY	LA HULPE
Jean-Albert	NYSSENS	LA HULPE
Nathalie	VAN HOOREBEECK	LA HULPE
~~Xavier~~	~~VERHAEGHE~~	~~LA HULPE~~
~~Georges~~	~~FOCKE~~	~~LASNE~~
Cédric	GILLIS	LASNE
Damien	HEYMANS	LASNE
Laurence	ROTTHIER	LASNE
~~Julien~~	~~THEYS~~	~~LASNE~~
Jean-Jacques	ALLART	LES BONS VILLERS
~~Louise~~	~~GRYSPEERT~~	~~LES BONS VILLERS~~
~~Anne~~	~~MATHELART~~	~~LES BONS VILLERS~~
Maryse	MICHAUX	LES BONS VILLERS
Emilie	VANCOMPERNOLLE	LES BONS VILLERS
Julien	BREUER	MONT-SAINT-GUIBERT
Christophe	DEVLEESCHOUWER	MONT-SAINT-GUIBERT
Bruno	FERRIER	MONT-SAINT-GUIBERT
Florence	GODON	MONT-SAINT-GUIBERT

Eric	MEIRLAEN	MONT-SAINT-GUIBERT
~~Germain~~	~~DALNE~~	~~NIVELLES~~
~~Benoit~~	~~GIROUL~~	~~NIVELLES~~
~~Charles~~	~~GOURDIN~~	~~NIVELLES~~
Axelle	VALEMBOIS	NIVELLES
Robert	VERTENEUIL	NIVELLES
Sophie	AGAPITOS	ORP-JAUCHE
~~Audrey~~	~~BUREAU DUJARDIN~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Didier~~	~~HOUART~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Patricia~~	~~LANDEUT~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Maurice~~	~~TAELMAN~~	~~ORP-JAUCHE~~
Benoit	JACOB	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
~~Corentin~~	~~ROLAND~~	~~OTTIGNIES Louvain-La-Neuve~~
Nancy	SCHROEDERS	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
~~Nicolas~~	~~VAN DER MAREN~~	~~OTTIGNIES Louvain-La-Neuve~~
Coralie	VIAL	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
~~Jean-Marc~~	~~ALDRIC~~	~~PERWEZ~~
~~Véronique~~	~~BIDOUL~~	~~PERWEZ~~
Jordan	GODFRIAUX	PERWEZ
~~Luc~~	~~MARCHAND~~	~~PERWEZ~~
Christelle	PIERARD	PERWEZ
~~Daniel~~	~~BURNOTTE~~	~~RAMILLIES~~
~~Renaud~~	~~FABRI~~	~~RAMILLIES~~
~~Marie-Noëlle~~	~~GILLES~~	~~RAMILLIES~~
~~Guy~~	~~MOLENS~~	~~RAMILLIES~~
~~Rémy~~	~~OLEMANS~~	~~RAMILLIES~~
~~Jean-Paul~~	~~DENIMAL~~	~~REBECQ~~
Célie	VAN AUDENHAEGE	REBECQ
Patricia	VENTURELLI	REBECQ
~~Amaury~~	~~VERBOOMEN~~	~~REBECQ~~
~~Alain~~	~~ZEGERS~~	~~REBECQ~~
~~Benjamin~~	~~DEVEUSTER~~	~~RIXENSART~~
Patricia	LEBON	RIXENSART
~~Sylvie~~	~~VAN DEN EYNDE~~	~~RIXENSART~~
Séverine	VERCRUYSSE	RIXENSART
~~Morgane~~	~~VERHOEVEN~~	~~RIXENSART~~
~~Benoit~~	~~LANGENDRIES~~	~~TUBIZE~~
~~Valérie~~	~~MENUGE~~	~~TUBIZE~~
Olivier	PIRON	TUBIZE
~~Thierry~~	~~VERHULST~~	~~TUBIZE~~
Jean-Marc	ZOCASTELLO	TUBIZE
Vincent	DECOUX	VILLERS-LA-VILLE
Joël	TAMINIAUX	VILLERS-LA-VILLE
Hervé	VAN DER SCHUEREN	VILLERS-LA-VILLE

~~Philippe~~	~~VANHOLLEBEKE~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
Cédric	VERMEIREN	VILLERS-LA-VILLE
Bénédicte	DEVILLE-GRANDGAGNAGE	WALHAIN
Cyrill	LIZEN	WALHAIN
~~Aurélie~~	~~MARECHAL~~	~~WALHAIN~~
Laurence	SMETS	WALHAIN
Matthieu	STAS DE RICHELLE	WALHAIN
Jean-Michel	CASSIERS	WATERLOO
~~Aisling~~	~~D'HOOGHE~~	~~WATERLOO~~
Philippe	HERMANT	WATERLOO
~~Cédric~~	~~TUMELAIRE~~	~~WATERLOO~~
Sébastien	WILLEMS	WATERLOO
Gilles	AGOSTI	WAVRE
Paul	BRASSEUR	WAVRE
Guillaume	DE WOUTERS DE BOUCHOUT	WAVRE
Anna-Thérèsa	DULAK	WAVRE
Jean	GOOSSENS	WAVRE

Délégués provinciaux	
Sybille	de COSTER-BAUCHAU
Christophe	DISTER
Jordan	GODFRIAUX
Olivier	VANHAM
Ferdinand	JOLLY

Pour Vivaqua : Alain de Lombaert

Pierre Huart, Président du Conseil d'administration
Laurent Dauge, Directeur général, secrétaire de séance
Emmanuel Gaziaux, Directeur finances

Administrateurs :

Gilles AGOSTI, Hadelin de BEER de LAER, Delphine de SAUVAGE, Cédric du MONCEAU, Bénédicte DELMEZ, Christophe DISTER, Carole GHIOT, Michael GOBLET d'ALVIELLA, Jordan GODFRIAUX, Pascal HENRY, Pierre HUART, Sophie KEYMOLEN, Patricia LEBON, Bernard LÖWENTHAL, Louison RENAULT, Laurence SMETS Jean-Marie THIRY, Jean-Marc ZOCASTELLO

Citoyens :

Antoine PEEL (Waterloo), Nicolas DEKEMEL (Wavre), Guillaume Léonard (Wavre), Emmanuel VALLENS (Wavre), Catherine GUSBIN (Wavre), Vincent DENIS (Wavre), Steve DE WEVERE (Court Saint Etienne), Godelieve BOULERT (Braine l'Alleud), Pierre-Yves HUBAUT (Braine-le-Comte), Hélène RYCKMANS (Chastre), Zehra DELIBOYRAZ (personnel in BW), Murielle ROSY (personnel in BW), Fabrice MEUTER (personnel in BW), Florence DEMOULIN (personnel in BW), Alexiane POTVIN (personnel in BW)

Ordre du jour

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Rapports d'activités et de gestion 2024
3. Comptes annuels 2024 et Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au réviseur
6. Nomination du réviseur pour les exercices comptables 2025-2026-2027
7. Questions des associés au Conseil d'administration
8. Renouvellement du Conseil d'administration
9. Divers
10. Approbation du procès-verbal de séance

Conformément à l'article L1523-13 §1 du CDLD, la séance est **ouverte** en qualité d'**observateurs** à toutes les personnes domiciliées sur le territoire du Brabant wallon, Braine-le-Comte et les Bons Villers, moyennant la preuve du respect de cette modalité et moyennant la signature de la liste de présence. Cette qualité n'emporte pas le droit d'introduire des questions, préalablement ou en cours de séance.

La documentation afférente aux points soumis au vote est mise à disposition librement sur le site internet de l'intercommunale. Cela concerne :

2. Rapports d'activités et de gestion 2024
3. Comptes annuels 2024 et Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au réviseur
6. Nomination du réviseur pour les exercices comptables 2025-2026-2027
8. Renouvellement du Conseil d'administration
10. Adoption du Procès-verbal de séance

Toutes les décisions de la présente séance requièrent la majorité simple des voix des associés.

Chaque point porté à l'ordre du jour fait l'objet d'une note de synthèse spécifique et d'un projet de décision. Toutefois, les points suivants ne requièrent pas de vote, ne comportant dès lors pas de projet de décision :

1. Formation du bureau de l'Assemblée
7. Questions des associés au Conseil d'administration
9. Divers

La convocation, datée du 8 mai 2025, a prié les actionnaires de se prononcer sur la teneur des points de l'ordre du jour. Chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne. Les délégués disposent d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites sont à introduire par mail à direction@inbw.be avant le 9 juin 2025.

Par facilité, une proposition de décision globale de l'ensemble des points est reproduite ci-dessous.

1. Formation du bureau de l'assemblée

Conformément à l'article 10.4 des statuts sociaux, l'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou par celui qui le remplace ; et le secrétariat est assuré par le Directeur général ou la personne qu'il désigne.

Le Président et le Directeur général constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Avant d'assister à l'assemblée, les actionnaires ou leurs délégués signeront une liste de présence. Cette liste, validée par le Bureau, est jointe au procès-verbal de la réunion.

La liste des associés étant vérifiée et 100 % des parts sont représentées, l'assemblée peut valablement délibérer et entamer l'ordre du jour.

Le Président déclare ensuite la séance ouverte, à 18 h 40.

2. Rapports d'activités et de gestion 2024

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur :
   - les articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoyant que les administrateurs établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion ;
   - l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit entendre le rapport de gestion et le transmettre à la Cour des comptes après approbation par l'Assemblée générale ;
   - l'article L1523-17 du CDLD et la décision du Comité de rémunération du 16 avril 2025 approuvant son rapport annuel d'évaluation ;
   - l'article L1532-1bis relatif aux listes de présence aux formations et sur l'article L6421-1 relatif au rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration tel qu'adopté en séance du 7 mai 2025 ;
   - la décision du Conseil d'administration du 7 mai 2025 approuvant les rapports annuel et de gestion 2024.
2. Ces documents (rapport annuel et rapport de gestion 2024) sont placés en intégralité dans la documentation de séance et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur ces rapports 2024. La décision requiert la majorité simple des voix.
3. Pour la facilité de lecture des mandataires, un bref résumé est proposé ci-dessous :

Rapport annuel

- La structure du document s'articule par **métier** (organisation, cycle de l'eau, cycle des déchets, développement économique, transition numérique et durable).
- Le lien est fait avec le **plan stratégique** pour ce qui concerne les projets qualifiés de majeurs.
- Par métier, sont repris les **missions**, l'**interview** de la direction, les **chiffres-clés** et les **faits marquants**.

Notre organisation

- Développer de nouveaux services aux communes
  - Aide au développement de **CER**
  - Plateforme de rénovation énergétique du bâti « **réno BW** »
  - Plateforme open data « **e-zy BW** » : https://www.e-zybw.be/pages/homepage/
  - Elaboration d'une **vision digitale** générique pour les communes
  - Phase pilote **GIEg** (gestion intégrée de l'égouttage)
  - Inauguration d'un **centre de dépotage** des curures d'avaloirs
  - **Diagnostics territoriaux** dans le cadre des SDT (schéma de développement territorial) et SDC (schéma de développement communal)
- Renforcer une culture de gestion des risques
  - Projet interne « **guard** » visant un système intégré de gestion des risques, tenant compte des critères ESG (Environnemental – Social – Gouvernance) dans le cadre de la directive CSRD en matière de reporting durable, dont les modalités précises d'application pour in BW restent en attente.
- Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires
  - Renforcement du rôle fédérateur d'in BW favorisant la mutualisation, notamment par l'organisation de **sessions thématiques** avec les communes « in BW vision days » sur 3 thématiques digitales et 1 environnementale, ainsi que d'autres réunions thématiques (déchets, thermographie aérienne, PFAS, etc).
  - **Enquête de satisfaction** en fin de mandature adressée à l'ensemble des mandataires en place.
  - A l'installation des conseils suite aux élections : transmission d'une **brochure** synthétisant les missions d'in BW avec les points de contacts essentiels, et d'une invitation à une **session de présentation** d'in BW ouverte à tous les mandataires.
  - Organisation de **rencontres** entre les collèges communaux et le comité de direction.
  - Organisation de rencontre entre les bourgmestres et le Directeur général accompagné du Président.
  - Mise en place d'un point de contact unique « **SPOC** ».
  - Fonctionnement sous format de **circulaire** envers les communes.

- Ressources humaines

Chiffres clés : 498 **travailleurs**. 478 équivalents **temps plein**. Taux de **turn over** : 2,9 %.

Faits marquants :

- Réalisation d'un benchmark et réalisation d'une stratégie globale de rémunération.
- Analyses relatives à l'implémentation d'un plan cafétéria, d'un budget mobilité et d'un système de warrants.

- Prévention et protection au travail

Chiffres clés : 19 **accidents** avec incapacité de travail. 599 jours d'**incapacité**. Taux de fréquence des accidents de travail : 25,48.

Faits marquants :

- Rédaction d'un plan global de prévention transversal 2025-2029
- Nouveau chef de service SIPP

Cycle de l'eau

Eau potable

Chiffres clés

7.534.342 m³ eau potable produits, 5.259.920 m³ achetés, 11.389.928 m³ injectés sur le réseau, 10.438.046 m³ facturés, rendement du réseau de distribution à 91,6 %, CVD à 2,47 €/m³, taux de conformité des analyses impératives : 100 %.

Faits marquants

- Gestion des **PFAS, TFA, paramètres émergents**
- Finalisation de la première version d'un **plan de gestion quantitative** de nos ressources.
- Travaux de démolition du **Château d'eau de Corbais** remplacé par un double réservoir semi-enterré
- Mise en place de deux filtres à charbon actif sur le site de Sart-Dames-Avelines pour améliorer la qualité d'eau du puits de **Try Coquiat.**

Assainissement des eaux usées

Chiffres clés

98% de taux d'**équipement** en Brabant wallon ; taux de collecte à 86,4 % ; taux d'égouttage de 91 % ; 202 km d'égouts **cadastrés** en 2024 ; 147,7 km d'inspection télévisuelle des réseaux d'égouttage ; 49.432.454 m³ d'eaux usées **traitées** en STEP ; production de 24.729 T de **boues solides** et de 1.266 T de **boues solides séchées**.

Faits marquants

- Retour à l'**équilibre financier**
- Record de **suivi de travaux** :
  - STEP/collecteurs 11,6 M €
  - Égouts/voiries 9,9 M €
- **Explosion** à la Station d'épuration de la Vallée du Hain (Braine-le-Château)
- Gestion des **PFAS**
- Mise en œuvre du nouveau **contrat de service** SPGE
- Mise en service **STEP Nethen** (2000 EH)

Cycle des déchets

Chiffres clés

Collecte en moyenne de 97,67 kg/habitant d'**ordures ménagères résiduelles** OMR ; et de 19,2 kg/an/hab de déchets **organiques** ; 22,03 kg/an/hab **PMC** collectés en porte à porte ; 105.608 T collectés dans les **recyparcs,** 104.673 T de déchets **valorisés** à l'UVE**.**

Faits marquants

- Diminution de la **fréquence de collecte** de déchets résiduels (toutes les deux semaines) dans 20 nouvelles communes, outre les 4 communes-pilotes depuis 2023, soit pour 24 des 26 communes dont la collecte est confiée à in BW.
- **Mutualisation** des coûts de collecte.
- Déploiement des points d'apport volontaire (**PAV**).
- **Modalités du contrôle d'accès** dans les recyparcs.
- Augmentation de la réutilisation via les 5 **Espaces récup'**
- Elaboration d'un **Plan de prévention** déchets 2025-2027.
- **Incendie** au Centre de Transfert (Mont-Saint-Guibert)
- Finalisation du partenariat avec **GBES** dans le cadre du projet de valorisation du bois B.
- Poursuite de la procédure visant à la construction d'une unité de **biométhanisation**.

Développement économique et territorial

Chiffres clés

6,28 **ha cédés** dans les parcs d'activités économiques (PAE) ; 186 **emplois** générés ; 66.957 m² de **patrimoine immobilier mis en location** pour des Business Centers et Hall-relais ; taux d'**occupation** de 91,16 % ; 11 nouveaux **locataires**.

Faits marquants

- Clabecq City Business Park **Tubize** : travaux Boulevard urbain & placement du pont
- Révision des plans de secteur du PAE de la **Sablière** et de **Nivelles Nord C4**
- Ralentissement des **ventes** dans les PAE
- Poursuite des travaux de rénovation du **crématorium**
- Travaux d'extension de **EHP**
- Finalisation des travaux du **Moulin de Saintes** & du théâtre **Le Vilar**
- Travaux de rénovations à **Sur le Champ** & accueil de nouveaux hébergés

Transition numérique et durable

Chiffres clés :

54.293 MWh d'électricité produite et 40.648 MWh consommés ➔ **Neutralité énergétique** : 134%

Ratio d'énergie propre produite par rapport à la consommation : 35 %. Auto production : 31 %

Faits marquants :

- Implémentation du programme Digitalisation interne DIGIT'in bw : déploiement d'une plateforme HCM, Gestion de la données, plateforme EMS, etc, avec une gestion de projet cadrée par un PMO et une gestion du changement.
- Engagement d'un **Data Analyst.**
- Poursuite de la procédure de désignation d'un partenaire pour mener à bien le projet **PIPER-BW.**
- Restitutions de la **thermographie aérienne.**

Fondation Bâtisseurs d'étoiles

- Marche caritative « **Marcheur au grand cœur** »
  - 10 février - 13 mars 2024
  - 1.177 km en 32 étapes de LLN (MIC) jusqu'à Palamos (Espagne)
  - +/- 25.000 € répartis entre 4 associations (dont Bâtisseurs d'étoiles)

- **24h vélos Louvain-la-Neuve**
  - 22 – 23 octobre 2024
  - 120 tours de 4 kms
  - 15ème place/96 au classement général
  - 7ème place /30 en catégorie humanitaire

Rapport de gestion

Principaux risques, incertitudes et opportunités

Risques

- Directive **NIS**
- Multiplication d'articles dans la presse sur les **paramètres émergents** dans certains cas à charge des distributeurs d'eau
- **Incendie** des installations
- Site de grand intérêt biologique **SGIB** du PAE « Les Portes de L'Europe » Nivelles Nord : impact potentiel sur les futurs acquéreurs
- Attractivité & Rétention des **talents** - Pénurie de main d'œuvre technique
- Evolutions **règlementaires**

Incertitudes

- Révision de **subsides**
- Nouvelles missions dont les contours ne sont pas bien définis : **GIEg** (Gestion Intégrée des Egouts), **CAI** (Gestion des Contrats d'Assainissement Industriel)
- Financement des travaux de **réhabilitation des égouts** et de la gestion des **eaux parasites**
- Schéma de développement du territoire (**SDT** et SDC)
- Artificialisation des **sols**
- Infrastructure et équipement de la ZACC de l'**Espérance** à Braine-le Château
- Evolutions **règlementaires** (PFAS, Taxe CO_2 UVE, etc)

Opportunités

- **Plateformes sectorielles** EAU
- Repenser l'**organisation** de certaines activités
- Process plus **innovants** (iA, etc)
- Réintroduction période d'**essai**
- Réforme budget **mobilité**

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe) approuve les rapports annuel et de gestion 2024 :

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.448.659	1.438.698	0	9.961
	100%	*0%*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

L'Assemblée générale approuve les rapports d'activités et de gestion 2024.

En application de l'article 1523-16 al.9 du CDLD, simultanément à son envoi à l'autorité de tutelle, le rapport de gestion sera communiqué aux organisations syndicales, qui disposeront de 5 jours pour demander la tenue d'une réunion d'information qui devra alors être organisée sans délai.

En application de l'article 1523-13 §3 alinéa 5 du CDLD, le rapport de gestion sera transmis à la Cour des Comptes dans les trente jours après l'approbation par l'Assemblée générale.

Le rapport annuel de rémunération sera transmis au Gouvernement wallon via le registre institutionnel.

Les rapports annuel et de gestion, dont le rapport de rémunération, seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.

3. Comptes annuels 2024

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur l'article 3:1 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) prévoyant que les administrateurs établissent les comptes annuels, lesquelles comprennent le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe qui forment un tout.
2. La délibération est également basée sur l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit avoir à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels, et en ce que les comptes annuels sont systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et/ou le directeur financier qui répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions.
3. La délibération est par ailleurs basée sur l'article 1512-5 du CDLD qui prévoit l'établissement d'un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13 § 3 du CDLD. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an.
4. La délibération est enfin basée sur l'article 18 des statuts sociaux relatif à l'affectation des résultats.
5. Le Conseil d'administration du 7 mai 2025 a reçu le rapport du Comité d'audit du 23 avril 2025 conformément à l'article L1523-26 du CDLD. Celui-ci a communiqué au Conseil d'administration des informations sur :
   a. les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels ont contribué à l'intégrité de l'information financière,
   b. le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
   c. le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
   d. le suivi du contrôle légal des comptes annuels.
6. Les comptes annuels en format BNB clôturés au 31 décembre 2024, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mai 2025 et contrôlés par le réviseur (rapport du 7 mai 2025), sont repris dans le rapport financier placé dans la documentation de séance. Celui-ci reprend également le rapport spécifique du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les participations 2024. Les mouvements de l'année sont quant à eux repris dans la rubrique "commentaires sur les comptes annuels" du rapport de gestion.
7. Le résultat de l'exercice 2024 est un bénéfice de 3.951.905 € contre 4.362.459 € en 2023.
8. Le total du bilan s'élève à 565.831.513 € contre 560.940.524 € un an plus tôt.
9. L'évolution des affaires, les résultats par activité et les commentaires sur les comptes annuels sont repris dans le rapport de gestion.

10. Le rapport du réviseur du 7 mai 2025 est également intégré dans la documentation (rapport financier), et sera commenté en séance par ses soins après la présentation des comptes par le Directeur financier, avant le vote. En exécution de l'article 6:77 du Code des sociétés et des associations, le réviseur communique sans délai au Conseil d'administration les questions écrites qu'il reçoit et répond aux questions qui lui sont posées oralement ou par écrit avant ou pendant l'Assemblée générale par les actionnaires et qui portent sur les points de l'ordre du jour à propos desquels il fait rapport. Il peut, dans l'intérêt de la société, refuser de répondre aux questions lorsque la communication de certaines données ou de certains faits peut porter préjudice à la société ou qu'elle viole le secret professionnel auquel il est tenu ou les engagements de confidentialité souscrits par la société. Il a le droit de prendre la parole à l'assemblée générale en relation avec l'accomplissement de sa mission.

11. Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration propose l'affectation du résultat suivante :

Bénéfice à affecter	**8.314.364 €**
Bénéfice de l'exercice	3.951.905 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	+ 4.362.459 €
Conformément aux statuts sociaux, il est proposé d'affecter ce montant comme suit:	
Affectation aux autres réserves	+ 4.362.459 €
Report à nouveau	+ 3.951.905 €

12. Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur les comptes 2024 et l'affectation du résultats proposée. La décision requiert la majorité simple des voix.

<u>Débats en séance</u>

- *Pour générer des revenus de vente des terrains, il est nécessaire de les acquérir préalablement. Quel est le process ?*

En effet, il faut d'abord les acquérir et ensuite réaliser des démarches pour les faire reconnaitre en zone économique pour ensuite être transformés en parcs d'activités économiques qui sont ensuite infrastructurés. Il s'écoule en moyenne 10 ans entre l'achat et la vente des terrains. Entre-temps, les terrains sont en stock dans le patrimoine jusqu'à leur vente avec alors le produit de la vente en cash et puis le prix de revient est imputé dans le résultat. Le financement a été fait bien en amont.

- *in BW dispose-t-elle d'une explication relative à l'arrêt potentiel du subside pollec, y a-t-il eu une explication ?*

Il s'agit d'une réduction globale des subsides cadres, avec possibilités exceptionnelles de solliciter des subsides thématiques par projet.

- *Vu l'évolution des quantités de déchets collectés dans les recyparcs, que deviennent-ils ?*

Le contrôle d'accès automatisé des recyparcs formalise l'accès payant pour les hors zones et les personnes morales. Pour les citoyens, les 12 points gratuits sont compris dans la cotisation. Nous avons réussi à écarter les hors zones qui venaient en nombre chez nous vu notre localisation à proximité d'autres provinces et vu qu'in BW était la dernière intercommunale à avoir un contrôle automatisé. Outre cela, il y a également un effet stock à prendre en compte au sein des ménages, sachant qu'il y avait aussi eu un déstockage en décembre. Enfin, une analyse des évolutions des dépôts sauvages est en cours avec les communes.

- *Où les déchets résiduels ont-ils disparus suite au changement de fréquence de collecte ?*

Il y a eu un effet de vases communiquant avec le sac PMC.

- *Le cout dans le recyparc comprend toutes les fractions dont les papiers cartons alors qu'il y a des collectes en porte-à-porte pour cette matière ?*

On envisage de retirer ces collectes dans les recyparcs pour les PMC et papiers-cartons de manière à disposer de davantage de places pour les autres fractions.

- *Des points d'apports volontaires (PAV) de déchets organiques sont-ils envisagés ?*

Il y en a. Toutes les communes ont la possibilité d'en installer.

Ces PAV fonctionnent néanmoins très peu.

- *Quelle possibilité d'assouplir les modalités du contrôle d'accès pour les ASBL et CPAS afin de ne plus payer le tarif professionnel.*

La réflexion est en cours.

- *Est-il prévu de prévoir un délai de 6 mois pour les personnes allant en maison de repos à l'instar du délai octroyé aux ayants droits des personnes décédées ?*

Ce cas-là n'a pas encore été traité, ce serait logique de prévoir ce délai.

- *Les déchets verts ne génèrent-ils réellement aucun revenu malgré la possibilité de vente de terreau ?*

Ce process pourrait rapporter un peu d'argent. Toutefois, le coût du traitement du compostage est supérieur au gain. Le bilan d'ensemble pour le cout approche 30 €/T. La majeure partie du compost est valorisé en agriculture. Quelques pourcentages sont vendus mais c'est minime.

Les déchets verts acheminés sur nos plateformes seront broyés, puis retournés plusieurs fois, des andains sont réalisés. Les déchets sont stockés des mois, passés en tamis, et repartent après plusieurs mois en compost. Les seules recettes perçues proviennent des apports des déchets verts par les professionnels sur les dalles de compostage.

Actuellement, in BW ne dispose pas de possibilité de biométhaniser les déchets verts sur nos sites, et le projet de biométhanisation à l'Unité de valorisation de Virginal ne concernera pas les déchets verts.

La répartition des coûts des recyparcs est :

- 30 % : personnel,
- 30 % : transport,
- 30 % : traitement,
- 10 % : investissements.

La réduction du volume de déchets porte sur 60 % du cout total du recyparc.

- *Au vu de la quantité de déchets produite, la population ne semble pas assez sensibilisée à produire moins de déchets.*

De manière générale, la quantité de déchets produite est à lier à la prévention sur laquelle on essaie d'œuvrer.

Les déchets résiduels valorisés en énergie ont fortement diminué. On tend vers notre objectif 90/25. Ce delta représente un cout de traitement en moins. in BW doit faire payer aux communes le cout réel.

Une réflexion est en cours au niveau de la Région wallonne ainsi que des intercommunales de

gestion de déchets.

Il est important d'être conscients que trier ne coute pas moins cher et que de manière globale la production moyenne de 500 kg/an/habitant n'évolue pas. Ce sont les filières de tri qui évoluent vu qu'on recycle plus, mais elles ont un coût. Il y a plus de 25 filières de traitement qui elles-mêmes sur subdivisées. Par exemple, le sac PMC est réparti en 16 factions, soit 16 transports, 16 lignes de tri, etc.

Notre objectif est de travailler sur la quantité globale de déchets en parvenant à la diminuer par la prévention (espaces récup, etc)

- *Le routier des parcs d'activités économiques reste-t-il propriété d'in BW ?*

Le routier est propriété de la commune qui a la charge de l'entretien.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.489.087	1.479.126	0	9.961
	100%	*0%*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

L'Assemblée générale approuve les comptes 2024 et l'affectation du résultat.

En application de l'article 1523-16 al.9 du CDLD, simultanément à leur envoi à l'autorité de tutelle, les comptes annuels (ainsi que le rapport de gestion) seront communiqués aux organisations syndicales, qui disposeront de 5 jours pour demander la tenue d'une réunion d'information qui devra alors être organisée sans délai.

En application de l'article 1523-13 §3 alinéa 5 du CDLD, les comptes annuels (ainsi que le rapport du réviseur, le rapport de gestion et les rapports spécifiques sur les prises de participation) sont transmis à la Cour des Comptes dans les trente jours après l'approbation par l'Assemblée générale.

4. Décharge aux administrateurs

Exposé des motifs

1. L'article L1532-1§3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit que :

   « *Les administrateurs ne contractent aucune responsabilité personnelle relative aux engagements de l'intercommunale.*

   Ils sont, conformément au droit commun, responsables de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

   Ils sont solidairement responsables soit envers l'intercommunale, soit envers les tiers, de tous dommages et intérêts résultant d'infractions aux dispositions du Code des sociétés applicables aux sociétés coopératives à responsabilité limitée ou aux sociétés anonymes ainsi qu'aux statuts de l'intercommunale.

   Ils ne seront déchargés de cette responsabilité, quant aux infractions auxquelles ils n'ont pas pris part, que si aucune faute ne leur est imputable et s'ils ont dénoncé ces infractions à l'assemblée générale la plus prochaine après qu'ils en auront eu connaissance. »

2. Conformément aux articles L1523-13 § 3 et L1523-14, 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation repris à l'article 10 des statuts sociaux, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs après l'adoption du bilan.

3. Il est demandé aux associés de se prononcer favorablement sur cette décharge. La décision requiert la majorité simple des voix.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe), octroie la décharge aux administrateurs :

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.489.087	1.479.126	0	9.961
	100%	*0%*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

5. Décharge au réviseur

Exposé des motifs

1. L'Assemblée générale du 22 juin 2022 a nommé le cabinet Audicia, représenté par Philippe Bériot, en tant que réviseur d'entreprise pour les exercices comptables 2022-2023-2024, conformément à l'article L1523-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
2. Le réviseur est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'intercommunale. À la suite de son contrôle, il a établi son rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et règlementaires. Ce document établi par le cabinet Audicia est placé dans le rapport financier mis à disposition des actionnaires dans la documentation de séance relative au point 3 de l'ordre du jour portant sur les comptes annuels 2024.
3. Conformément aux articles 1523-13 § 3 et 1523-14, 1° du CDLD repris à l'article 10 des statuts sociaux, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur la décharge à donner au réviseur après l'adoption du bilan.
4. En séance du 23 avril 2025, le Comité d'audit procédé à l'examen et au suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises en exécution de l'article L1523-26 du CDLD, et a confirmé cette indépendance dans son rapport au Conseil d'administration du 7 mai 2025.
5. Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur la décharge à octroyer au réviseur. La décision requiert la majorité simple des voix.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe), octroie la décharge au réviseur

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.489.087	1.479.126	0	9.961
	100%	*0%*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

6. Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur :
    1. l'article 16 des statuts sociaux relatif à l'audit et au contrôle ;
    2. l'article L1523-14, 4° et 5° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) relative à la compétence de l'Assemblée générale pour la nomination des membres du collège visé à l'article L1523-24, ainsi que pour la fixation de leur rémunération ;
    3. l'article L1523-24 du CDLD prévoyant que chaque intercommunale institue un Collège des contrôleurs aux comptes, composé d'un ou plusieurs réviseurs parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau.
2. L'Assemblée générale du 22 juin 2022 a procédé à la nomination du cabinet Audicia, représenté par Philippe Bériot, en qualité de réviseur pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024. Il convient dès lors de désigner un réviseur pour un nouveau terme de 3 ans portant sur les exercices 2025, 2026 et 2027.
3. Le Bureau exécutif du 18 mars 2025 a dès lors lancé un marché public en procédure négociée directe avec publication préalable.
4. Le Comité d'audit a remis un avis positif en séance du 23 avril 2025 sur le projet de cahier des charges.
5. Le Bureau exécutif en sa séance du 28 avril 2025 a pris la décision d'attribution du marché public au cabinet RSM Interaudit SRL pour le montant de 141.000 € htva pour la durée du marché public de 3 ans et ce, sous réserve de la nomination par l'assemblée générale, dont la décision est soumise à tutelle générale d'annulation.
6. Le Bureau exécutif a vérifié que le cabinet RSM a, dans son offre :
    1. en application de l'article L1523-24§3 du CDLD transmis un rapport de transparence, lequel inclut, dans le chef du réviseur d'entreprises personne physique, les informations suivantes:
        - lorsqu'il appartient à un réseau : une description de ce réseau et des dispositions juridiques et structurelles qui l'organisent;
        - une liste des intercommunales pour lesquelles il a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé;
        - les dates auxquelles ces informations ont été mises à jour.
    2. confirmé les informations suivantes :
        - une description de sa structure juridique et de son capital ainsi que son actionnariat. Il précise les personnes morales et physiques qui composent cet actionnariat;
        - lorsqu'un cabinet de révision appartient à un réseau : une description de ce réseau et des dispositions juridiques et structurelles qui l'organisent;
        - une description de la structure de gouvernance du cabinet de révision;
        - une liste des intercommunales pour lesquelles le cabinet de révision a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé;

- une déclaration concernant les pratiques d'indépendance du cabinet de révision et confirmant qu'une vérification interne du respect de ces exigences d'indépendance a été effectuée.

3. en application de l'article L1531-2§4 du CDLD : remis une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence incompatibilité : *"Le mandat de membre du collège visé à l'article L1523-24 ne peut être attribué à un membre des conseils communaux et provinciaux associés. Le mandat de membre du Collège visé à l'article L1523-24 ne peut être attribué à un membre des collèges communaux, provinciaux et du bureau permanent du Conseil de l'action sociale des communes, provinces et centres public d'action sociale associés au sein d'une intercommunale, ni à un membre d'un réseau dont fait partie une personne morale ou une entité dans laquelle un membre des collèges communaux, provinciaux et du bureau permanent du Conseil de l'action sociale associés détient un intérêt patrimonial direct ou indirect. Le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle des comptes de l'intercommunale doit transmettre au moment de sa candidature une déclaration sur l'honneur attestant du respect de cette disposition."*

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de :

- nommer le cabinet RSM Interaudit comme réviseur pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027, sous réserve de la non annulation par l'autorité de tutelle (direction des marchés publics) de la décision d'attribution du marché public du Bureau exécutif du 28 avril 2025,
- fixer la rémunération à 141.000 € htva pour la durée du mandat de 3 ans.

La décision de l'Assemblée générale sera soumise à tutelle générale d'annulation, et fera l'objet d'une publication dans les annexes du moniteur belge.

Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur la nomination du réviseur et la fixation de sa rémunération. La décision requiert la majorité simple des voix.

<u>Décision</u>

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe), nomme le cabinet RSM comme réviseur d'entreprise pour les exercices comptables 2025-2026-2027 et fixe la rémunération à 141.000 € htva pour la durée du mandat de 3 ans.

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.448.659	1.438.698	0	9.961
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

La décision de l'Assemblée générale sera soumise à tutelle générale d'annulation, et fera l'objet d'une publication dans les annexes du moniteur belge.

7. Questions des associés au Conseil d'administration

1. Sur base de l'article 6 :77 du Code des sociétés et des associations, les membres du Conseil d'administration répondent aux questions qui leur sont posées oralement ou par écrit avant ou pendant l'assemblée générale par les actionnaires et qui portent sur les points à l'ordre du jour. Les membres de l'organe d'administration peuvent, dans l'intérêt de la société, refuser de répondre aux questions lorsque la communication de certaines données ou de certains faits peut porter préjudice à la société ou qu'elle viole les engagements de confidentialité souscrits par eux ou par la société. Une réponse peut être groupée pour différentes questions portant sur le même sujet.
2. De même, l'article L1523-14, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation spécifie que les membres de l'Assemblée générale ont le droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration.
3. Par membres de l'Assemblée générale, il faut entendre le pouvoir de gestion de l'associé et les personnes physiques que l'associé délègue aux réunions pour le représenter.
4. Les citoyens assistant en qualité d'observateurs n'entrent pas dans le champ d'application de ces dispositions.
5. Pour la bonne information de l'Assemblée, dans le cas où des questions écrites auraient été posées avant la réunion, dans le délai imparti, il y sera si possible donné réponse en séance et ce, pour autant que les sujets soient d'ordre général.
6. Les délégués présents ont la possibilité de poser en séance des questions orales au Conseil d'administration, étant entendu que ce droit sera accordé selon l'ordre des demandes. Il sera répondu aux questions si possible séance tenante.
7. Il ne sera pas répondu dans la mesure où la communication de données ou de faits serait de nature à porter gravement atteinte à l'intercommunale, aux associés ou au personnel de l'intercommunale.
8. Il est rappelé que, conformément à l'article 10 §6 des statuts sociaux, à la demande expresse d'un membre dès la prise de parole uniquement, l'intervention qu'il a émise figurera dans le procès-verbal. Le cas échéant, le texte de l'intervention dont il souhaite faire mention dans le procès-verbal sera transmis au Président durant la séance.
9. Pour une question de bonne organisation et de préparation des réponses, les questions écrites des associés sont à formuler par courriel adressé à communes@inbw.be avant le 9 juin 2025.

Les questions écrites des actionnaires suivantes ont été introduites préalablement avant la séance.

Avec l'accord des délégués présents, les réponses ne sont pas formulées en séance mais transmises par écrit à l'issue de la séance.

Braine-le-Château –Patrick Delmée

Question 1

A la page 34 du Rapport d'activités 2024, on lit : « Pour faire face à cette crise, le 10 octobre 2024, le Gouvernement wallon a approuvé les mesures suivantes » :
Restreindre les quantités d'épandage à 6 tMS/ha sur une durée de trois ans (soit 2 tMS/ha/an) ;
Instaurer une valeur cible de 40 µg/kg MS pour six PFAS,
Etablir une valeur cible de 400 µg/kg pour la totalisation des 22 PFAS. »
Si l'une des deux valeurs cibles est franchie, les lots de boues doivent être exclus de la valorisation agricole. »
Et à la page 11 du Rapport de gestion 2024, on lit : « La station d'épuration de Louvain-la-Neuve présente des concentrations en PFAS supérieures à ce qui est habituellement observé, bien qu'aucune valeur réglementaire ne soit fixée à ce jour en Belgique. Cette situation, qui a suscité une certaine attention médiatique, fait aujourd'hui l'objet d'un suivi rigoureux. Il est essentiel de rappeler que les boues issues de cette station ne sont pas valorisées en agriculture. La SPGE a néanmoins décidé d'agir de manière proactive pour les sites plus sensibles, comme celui de Louvain-la-Neuve, en mettant en œuvre un plan d'actions pour identifier l'origine des rejets et en limiter la propagation ».

Des lots de boue ont-ils dépassé les valeurs cibles dans les STEPS du BW depuis le 10 octobre 2024 ?

Réponse in BW : Non, pour les boues valorisables. Ni les valeurs cibles ni le seuil d'alarme qui nécessite un stockage in-situ sur le lieu de production pour analyses complémentaires confirmant ou infirmant une éventuelle pollution.

Selon quelles modalités se font les contrôles des lots de boue ?

Réponse in BW : Il existe un protocole de prélèvement conteneur par conteneur, avec constitution d'un échantillon composite. Les analyses sont réalisées à la même fréquence que les autres paramètres (ATM, COV…) conformément au certificat d'utilisation (en fonction de la production des boues-lot de boues).

in BW dispose-t-elle de solutions techniques potentielles pour éviter des dépassements au besoin ? Lesquelles ?

Réponse in BW : in BW n'est pas une autorité sanitaire, régulatrice et de contrôle.
La solution est de travailler en amont de la STEP pour éviter que les eaux chargées entrent dans la STEP.
Si un dépassement devait être constaté, ces boues ne seraient pas valorisées.
Néanmoins si un dépassement devait être constaté, la SPAQUE (Convention SPGE/SPAQUE/OAA) est chargée de l'identification des sources des pollutions des stations d'épuration.
Dans ce cadre, la SPGE confie à la SPAQuE la mission relative à la mise en œuvre du plan d'actions proposé à la suite des croisements des données et études.
En fonction des résultats des missions, la SPAQuE interviendra sur le(s) site(s) incriminé(s) et sur injonction du gouvernement, uniquement dans le cas où le titulaire des obligations n'est pas désigné.
Si ce dernier est connu, le dossier sera traité par le département Assainissement Sol du SPW.

Question 2

A la page 34 du Rapport d'activités 2024, on lit : A propos de la station d'épuration du Hain, « Le 28 mars 2024, une pompe de relevage a explosé, ce qui a entraîné l'inondation complète du local des pompes, submergeant les pompes de relevage et arrachant plusieurs conduites »

Pourquoi in BW a-t-elle attendu au moins une dizaine de jours pour communiquer sur une catastrophe d'une telle ampleur ?

Réponse in BW : Dès la survenance de l'incident, notre priorité a été de garantir la sécurité des personnes et la stabilité des bâtiments, tout en réalisant une analyse rigoureuse de la situation.

1. Une communication immédiate aux acteurs directement concernés

Dès les premières heures, les autorités les plus concernées ont été informées.
La commune de Braine-le-Château a été avisée sans délai, ainsi que l'autorité compétente, conformément au permis d'environnement, à savoir le Département de la Police et des Contrôles (DPC) du Service Public de Wallonie.

2. Une évaluation progressive de la gravité et un travail de terrain essentiel avant de communiquer largement

La pleine mesure de la gravité de l'incident et des risques potentiels n'a pu être posée tout de suite. Nous nous devions d'attendre les premières conclusions des analyses menées par nos équipes, en lien avec les services de secours, notamment pour identifier l'origine de l'explosion et les dégâts. Il n'était pas envisageable de communiquer prématurément sans disposer d'éléments tangibles.
Nos équipes se sont mobilisées dès le début pour assurer la sécurité du site et le fonctionnement de l'installation.
Les premières conclusions n'ont permis de se positionner sur le niveau de gravité qu'en date du 5 avril, date à laquelle nous avons ensuite communiqué plus largement vers les autres acteurs ainsi qu'à la presse.

3. Une information en cascade, selon les niveaux de responsabilité, au fil des jours :

- le SPW (DPC, DPA, DESU.et le bourgmestre de Braine-le-Château
- les membres du Bureau exécutif et du Conseil d'administration,
- les deux autres communes concernées par l'assainissement des eaux usées de leur territoire (Tubize, Ittre),
- la presse
- le Contrat de rivière Senne,

Cette explosion peut-elle être due à l'obsolescence de cette STEP construite il y a 20 ans ?

Réponse in BW : Absolument pas, la maintenance est assurée en temps et en heure selon plan repris dans un outil de de GMAO
L'ensemble des équipements électromécaniques (pompes, organe de sécurité) étaient en fonction au moment de l'explosion.

Quelles sont les mesures proposées ou à l'étude pour « soutenir l'innovation et pour répondre au défi du « vieillissement des infrastructures » (Rapport de gestion p. 11) » ?

Réponse in BW : Un plan général de maintenance et d'investissement est établi, permettant le renouvellement de l'infrastructure et de l'électromécanique.

Question 3

A la page 34 du Rapport d'activités 2024, on lit : « *Nous avons consulté le Laboratory for Energetic Materials and Blast Engineering of RMA (Académie royale militaire) afin d'identifier l'origine de cette déflagration et de réduire au maximum les risques qu'un incident similaire se reproduise. Nous avons reçu un rapport contenant des conclusions et des recommandations que nous allons mettre en œuvre* ».

Quelles sont ces conclusions et ces recommandations ? Pourquoi les taire dans ce rapport d'activités ?

Réponse in BW : Cfr rapport de gestion

On trouve une réponse à la page 23 du Rapport de gestion 2024 :
« *Etude de l'explosion d'une pompe de relevage de la Vallée du Hain - À la suite de l'explosion d'une pompe de relevage à la Vallée du Hain qui a complètement endommagé la station de pompage, plusieurs experts spécialisés en pompage, incendie et explosion ont été consultés.*
Après avoir écarté un certain nombre d'hypothèses, un expert de l'École Royale Militaire a été mandaté pour analyser les causes probables de l'incident.
Les conclusions de l'expertise indiquent que l'explosion est d'origine chimique. Elle aurait été provoquée par la décomposition auto-accélérée d'une substance auto-réactive ou d'un peroxyde organique, déclenchée par l'échauffement d'une pompe fonctionnant sans amorçage préalable.
Un tel phénomène suppose la présence, dans le collecteur, d'une quantité significative (de l'ordre d'une centaine de litres) d'une matière de ce type, à une concentration élevée (environ 10 % massique). Cette situation ne pouvant résulter d'un fonctionnement habituel, l'hypothèse d'un rejet industriel accidentel — voire intentionnel — est privilégiée pour expliquer la présence exceptionnelle d'une telle substance. Compte tenu du contexte spécifique, l'expert conclut à une probabilité d'occurrence extrêmement faible pour ce type d'événement ».

La plainte fait-elle l'objet d'une enquête policière ?

Réponse in BW : Non, mais un suivi par la DPC a été réalisé et toujours en cours

A-t-elle déjà abouti à des résultats ? Lesquels ?

Réponse in BW : A notre connaissance non

Peut-on, doit-on envisager des mesures pour prévenir de tels « accidents » ?

Réponse in BW : Difficilement, étant donné qu'il s'agit d'un rejet industriel accidentel — voire intentionnel non géré dans le cadre des autorisations de déversement ou CAI (Contrat d'Assainissement Industriel). Le rejet à l'égout public est interdit
Ce type de substances chimiques et plus particulièrement les Peroxydes peuvent être utilisées dans l'industrie pharmaceutique/cosmétique, fabrication des plastics.
Les pompes étaient équipées des dispositifs de sécurité tels que des soupapes qui n'ont pas pu se déclencher qui n'ont pas eu le temps de se déclencher (milliardième de seconde).

Quelles sont les mesures mises en place pour éviter la chaîne d'incidents : panne, explosion, incendie du réseau électrique, difficulté de descendre une nouvelle pompe,… ?

Réponse in BW : Selon l'expert, la probabilité de survenance d'un tel événement est de l'ordre d'une chance sur un milliard.
Les mesures sont essentiellement de type organisationnel visant à protéger le personnel (Procédure d'intervention dans la salle des pompes visant à limiter le temps d'intervention, coupure de l'électricité, détection de gaz …) et fonctionnelle électromécanique (alternance du fonctionnement des pompes pour limiter la stagnation dans le corps des pompes et l'échauffement, anti-marche à sec…).
L'installation électrique (TGBT) complètement détruite au moment du sinistre a été déplacée dans un autre local protégé du risque d'inondation.

Question 4

Dans le Rapport de gestion 2024, p. 16 on lit : « Projet d'infrastructure et d'équipement de la ZACC, Après encore quelques tentatives de conciliation à l'amiable qui ont toutes échoué, le Bureau exécutif a pris la décision d'introduire une action judiciaire. Le projet de citation est en cours de rédaction auprès de l'avocat en charge du dossier. Des réunions ont été menées avec la commune pour aviser de l'avenir du projet en termes d'urbanisme. Tous les candidats acquéreurs ont été informés du statut du projet ».

Le bureau exécutif peut-il expliquer ce qu'il pense de l'avenir de ce projet en termes d'urbanisme?

Réponse in BW : Le litige est en cours avec l'entreprise en charge des travaux. Cette procédure judiciaire prendra des années. Nous espérons que l'expertise judicaire permettra de donner toutes les informations nécessaires sur l'état du terrain pour permettre la reprise des études et des travaux.
Le permis est échu et in BW devra donc réintroduire une nouvelle demande de permis d'urbanisation. Le projet pourrait être, après accord avec la commune, un peu plus densifié en termes de logements.

Genappe

Quelles sont vos intentions pour améliorer l'adhésion des citoyens au fonctionnement des recyparcs ?

Réponse in BW : De nombreuses communications ont été réalisées par in BW en direct auprès des citoyens ainsi qu'auprès des communes.
Globalement, hormis certains réclamants, la population a accueilli favorablement le contrôle d'accès automatisé des recyparcs.
Les statistiques à ce jour, après 5 mois et demi d'utilisation, démontrent que les citoyens sont parvenus à adapter leurs habitudes afin d'optimiser les passages, et que le quota de 12 points est tout à fait réaliste, étant donné que, par extrapolation, seulement environ 5% des ménages risquent de dépasser le quota en fin d'année, ce qui signifie qu'il convient pour 95 % de la population.

Puis-je vous suggérer de demander l'avis des conseils communaux avant d'édicter un nouveau règlement ?

Réponse in BW : in BW intervient dans la gestion des déchets conformément aux missions qui lui ont été confiées par les communes au travers des conventions.
De nombreuses communications et réunions plénières avec les communes ont été réalisées au fur et à mesure de l'évolution de la réflexion portant sur l'automatisation du contrôle d'accès des recyparcs, qui formalise une action du plan stratégique 2023-2025 validé par l'Assemblée générale.
Les points de l'Assemblée générale, dont le plan stratégique, font l'objet de votes au sein des conseils communaux.
Les modalités du contrôle d'accès ont fait l'objet de décisions du Conseil d'administration, représentant l'universalité des communes actionnaires d'in BW.

Walhain –Matthieu Stas

Droits et engagements hors bilan

*Aucun élément n'est renseigné au titre des **garanties constituées par la société**, alors même que les dettes financières s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'euros.*

Pourriez-vous m'indiquer s'il s'agit d'un oubli à corriger ou si une justification, liée à la nature particulière des emprunts, explique l'absence de garanties ?

Réponse in BW : Pas de garantie demandée par les banques en contrepartie des crédits reçus, qu'il s'agisse de banques belges ou la banque européenne d'investissement. Les prêts sont octroyés sur « notoriété ». Cela témoigne donc de la confiance qu'accordent les banques envers la capacité d'in BW à faire face à ses engagements de crédit.

Comptes consolidés

*Vous indiquez que la société n'établit pas de comptes **consolidés** ni de rapport consolidé de gestion, parce que la société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations. Cela semble peu cohérent dans le sens où à elle seule, la SC in BW dépasse largement les critères d'obligation de consolidation.*

Réponse in BW : L'obligation légale en Belgique d'établir et déposer des comptes consolidés trouve son origine dans l'article 3:23 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA ») :

« Toute société mère est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés si, seule ou conjointement, elle contrôle une ou plusieurs entreprises filiales.

Une société mère qui ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent tant individuellement que collectivement qu'un intérêt négligeable, est exemptée de l'obligation prévue à l'alinéa 1er. »

in BW détient plusieurs participations (liste exhaustive à l'annexe 6.5.1) mais jamais dans des proportions lui permettant de détenir un pouvoir de contrôle au sens de l'article 1.15 1° du CSA. Dès lors, la publication de comptes consolidés et du rapport de gestion sur ces comptes n'ont pas de raison d'être.

Bilan social

*Les rubriques 1021, 1022 et 1023, relatives à la **ventilation des frais de personnel entre les hommes et les femmes**, ne reprennent aucun montant. Ces informations figuraient bien dans les comptes annuels de l'exercice 2023, ce qui laisse supposer qu'elles sont disponibles. Il me semble pertinent de les intégrer à nouveau, dans la mesure où elles participent à refléter les efforts d'in BW en matière d'égalité salariale entre les genres.*

Pour les années 2024 et suivantes, nous avons, fin 2023, attribué un marché public à un secrétariat social. Tous les rapports non essentiels n'ont pas encore été développés et validés. Les contrôles opérés par le logiciel de dépôt des comptes n'ayant pas mentionné d'erreur bloquante, nous avons considéré que ces informations ne sont pas indispensables pour le dépôt des comptes annuels. Nous veillerons cependant à ce que les données soient disponibles pour les comptes 2025.
Par ailleurs, une pré-analyse en matière d'équité salariale homme/femme au regard de la Directive de 2023 portant sur la transparence des rémunérations et égalité entre les femmes et les hommes a été réalisée. Une analyse approfondie sera réalisée d'ici 2026 conformément au prescrit légal.

Waterloo –Jean-Michel Cassiers

in BW est propriétaire d'un terrain de +/- 7,5 hectares situé sur le domaine d'Argenteuil à Waterloo (cadastré M629z) pour lequel un promoteur privé serait intéressé pour un projet d'implantation d'une trentaine de terrains de padel sur pilotis, dans le cadre d'un centre sport/études.
1. Une demande a-t-elle été introduite auprès d'in BW ? Si oui, pouvez-vous préciser l'objet exact, la portée et l'état d'avancement du dossier /projet ?

Une demande a été en effet introduite auprès d'in BW. Elle porte sur l'acquisition de la quasi-totalité du site à l'exception d'1,63 ha conservé pour des potentiels projets autour de la station d'épuration. Le projet consiste à créer une académie pour jeunes de padel. Un partenariat avec l'école du Berlaymont permettrait d'en sécuriser son internat et de disposer de terrains pour ses cours de sport également. Le projet est en cours d'analyse par les services d'in BW et une réunion est en cours de planification avec la commune.

2. Quel est le positionnement d'in BW sur cette demande/ ce type de projet ? in BW considère-t-elle que la vente de ce terrain à un acteur privé, pour un projet de padel, est la meilleure façon de remplir ses missions de développement territorial durable et de soutien aux filières locales ?

in BW a acquis ce terrain sis en zone de services publics et d'équipements communautaires au plan de secteur pour majeure partie (6,98 ha en bleu clair) et en zone forestière pour le solde (0,52 ha en vert foncé) (cf. figure ci-dessous) et étant situé Drève d'Argenteuil n°10 à 1410 Waterloo. Le projet est donc totalement conforme au plan de secteur et pourrait, si le projet d'académie de renommée européenne se confirme, être porteur pour toute la Province.

3. Si cette demande était confirmée, in BW s'engage-t-elle à examiner – via un appel public à projets ou une consultation citoyenne – des alternatives à vocation nourricière ou éducative (cfr le Mémorandum BW 2030 où in BW affirme sa volonté de soutenir la relocalisation alimentaire et la création de hubs agricoles créatifs, objectifs pleinement en phase avec les enjeux climatiques, éducatifs et socio-économique auxquels nous faisons face), qui pourraient générer un retour économique, avec un impact structurel et pérenne pour le territoire ?

in BW travaille en totale concertation avec la commune pour l'étude de ce projet.
Le terrain est situé en zone bleue au plan de secteur = destiné à l'urbanisation à des fins d'équipement communautaire.
Le Brabant wallon n'est pas riche en réserve de ce type de terrains. in BW travaille donc à y développer des projets porteurs pour le développement économique de la Province. Elle est bien entendu aussi active pour le développement de projets soutenant la relocalisation alimentaire comme pour son projet Sur le champ, situé à Mont-Saint-Guibert en zone agricole.
Ce projet a une vocation éducative (partenariat avec l'école, académie pour jeunes).

<u>Les questions orales sont posées en séance :</u>

Néant

8. Renouvellement du Conseil d'administration

1. La délibération est basée sur :
   a) Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et particulièrement :
      - l'article L1121-2 relatif à la succession des mandats au sein du conseil communal,
      - l'article L1523-8 relatif à la majorité des voix pour les communes ainsi que la présidence,
      - l'article L1523-14 relatif à la composition du Conseil d'administration,
      - l'article L1523-15 relatif à la nomination des administrateurs par l'Assemblée générale et à la démission d'office d'un administrateur communal/provincial dès l'instant où il cesse de faire partie du conseil communal/provincial,
      - l'article L1532-2 relatif à l'installation des nouveaux organes immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux,
      - l'article L5111-1§2 relatif au mandat dérivé

   b) Les statuts sociaux in BW et particulièrement les articles 10 et 11 en ces matières ; prévoyant spécifiquement que *"Dans tous les cas où un siège est vacant, le Conseil d'administration peut, en vertu du principe général de continuité de la gestion, pourvoir à la vacance jusqu'à l'Assemblée générale suivante, sur présentation d'un ou plusieurs candidats, par le groupe d'actionnaires concernés. Il est procédé à l'élection définitive lors de ladite Assemblée générale, ainsi qu'au remplacement des administrateurs destitués ou révoqués et l'élu achève le mandat de celui qu'il remplace."*

   c) La circulaire de la Région wallonne du 10 octobre 2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII, mentionnant notamment : *« Les administrateurs issus des communes, des provinces et des CPAS qui ne font plus partie des nouveaux conseils sont, de plein droit, démissionnaires au 2 décembre 2024 pour les conseillers communaux, au 6 décembre 2024 pour les conseillers provinciaux [...]. L'article L1532-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ne permet aucune dérogation à ce principe. Il s'ensuit que les organes de gestion des intercommunales risquent d'être amputés d'une partie parfois importante de leurs membres, ce qui pourrait poser problème étant donné que, pour délibérer, la majorité des membres doit être physiquement présente. Si nécessaire, il pourra être remédié à cette situation en permettant aux administrateurs restants de pourvoir provisoirement aux vacances en procédant à une cooptation selon les dispositions statutaires des intercommunales, jusqu'à l'assemblée générale qui procèdera au renouvellement intégral des mandats. »* : https://electionslocales.wallonie.be/files/documents/Candidats/L%c3%a9gislation/Circulaire%20instal%20interco.pdf

   d) La décision de l'Assemblée générale du 2 septembre 2020 fixant la rémunération des administrateurs suivant les recommandations du comité de rémunération du 23 janvier 2020, ayant fait l'objet d'une confirmation en date du 14 janvier 2021 de l'absence de mesure de tutelle générale d'annulation.

2. A la suite des élections communales et provinciales de ce 13 octobre 2024, il y a lieu de confirmer en Assemblée générale les fins de mandat et cooptations actées par le Conseil d'administration pour la période entre l'installation des conseils communaux/provincial suite aux élections et la présente Assemblée générale ; ainsi que de procéder au renouvellement intégral du Conseil d'administration.

3. Outre un basculement du quota provincial vers le quota communal au 1er décembre 2024 pour Pierre Huart (MR), les décisions provisoires de fins de mandats et cooptations suivantes ont été approuvées par le Conseil d'administration :

   a) Fin de mandat au Conseil d'administration :
   - 30 novembre 2024 : Christophe DISTER (MR – quota communal)
   - 2 décembre 2024 : Thierry HENKART (Ecolo - quota communal)
   - 2 décembre 2024 : Daniel VANKERKOVE (Les Engagés - quota communal)
   - 6 décembre 2024 : Thierry MEUNIER (Ecolo - quota communal)
   - 30 janvier 2025 : Hélène RYCKMANS (Ecolo quota provincial)

   b) Désignations provisoires comme administrateur rémunéré au Conseil d'administration :
   - 2 décembre 2024 : Jean-Marie THIRY (ECOLO – quota communal)
   - 6 décembre 2024 : Hélène RYCKMANS (ECOLO – quota provincial)
   - 6 décembre 2024 : Christophe DISTER (MR – quota provincial)
   - 11 décembre 2024 : Cédric Du MONCEAU (Les Engagés – quota communal)
   - 12 février 2025 : Delphine de SAUVAGE (ECOLO – quota provincial)

4. Pour le renouvellement intégral du Conseil d'administration, la clé d'hondt a été appliquée sur base des déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement, lesquelles resteront valables pour toute la durée de la législature (article L1523-15 §3 du CDLD). Le résultat a été communiqué aux fédérations politiques en date du 5 mars 2025 auprès de qui un accord supra communal a été requis afin d'arrêter la liste des candidats sur base des propositions qu'il était demandé de communiquer pour le 30 avril 2025 et ce, tel que préconisé par la circulaire wallonne du 10 octobre 2024. En résumé :

organes in BW - juin 2025	total	MR	PS	Engagés	PTB	Ecolo
Conseil d'administration (1523-15§3)	20	12	2	4	0	2
sièges communaux	16	9	2	3	0	2
sièges provinciaux	4	3	0	1	0	0
Bureau exécutif (1523-18§2)	5	4	0	1	0	0
sièges communaux	4	3	0	1	0	0
siège provincial	1	1	0	0	0	0
Comité de rémunération (1523-17) (hors BE)	5	4	0	1	0	0
sièges communaux	4	3	0	1	0	0
siège provincial	1	1	0	0	0	0
Comité d'audit (1523-26) (hors BE)	liberté du CA - max 5 hors BE DONT 1 avec expérience					
Présidence	1	membre communal				
Vice-Présidence	1	parti >< Président				

5. La liste des administrateurs pressentis par les fédérations politiques est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale et ce, sous réserve de changements d'ici la séance :

Nom	Prénom	Groupe politique	Mandat originaire
BREUER	Julien	MR	Commune
D'HOOGHE	Aisling	MR	Commune
DE WEVERE	Steve	MR	Commune
DELMEZ	Bénédicte	MR	Commune
DE TANDT	Henri	MR	Commune
GILLIS	Cédric	MR	Commune
HENRY	Pascal	MR	Commune
HUART	Pierre	MR	Commune
SCHROEDERS	Nancy	MR	Commune
DE COSTER-BAUCHAU	Sybille	MR	Province
DISTER	Christophe	MR	Province
GODFRIAUX	Jordan	MR	Province
BARRAS	Philippe	Les engagés	Commune
Du MONCEAU	Cédric	Les engagés	Commune
VALEMBOIS	Axelle	Les engagés	Commune
VANHAME	Olivier	Les engagés	Province
FAYT	Christian	PS	Commune
SMETS	Laurence	PS	Commune
LOWENTHAL	Bernard	ECOLO	Commune
RYCKMANS	Hélène	ECOLO	Commune

6. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 18 juin 2025 :
   a) De confirmer les modifications temporaires dans la composition du Conseil d'administration suite aux élections locales du 13 octobre 2024 :
   - Fin de mandat au Conseil d'administration :
     - 30 novembre 2024 : Christophe DISTER (MR – quota communal)
     - 2 décembre 2024 : Thierry HENKART (Ecolo - quota communal)
     - 2 décembre 2024 : Daniel VANKERKOVE (Les Engagés - quota communal)
     - 6 décembre 2024 : Thierry MEUNIER (Ecolo - quota communal)
     - 30 janvier 2025 : Hélène RYCKMANS (Ecolo quota provincial)

   - Nomination comme administrateur rémunéré au Conseil d'administration sur base de la rémunération fixée par l'Assemblée générale du 2 septembre 2020 :
     - 2 décembre 2024 : Jean-Marie THIRY (ECOLO – quota communal)
     - 6 décembre 2024 : Hélène RYCKMANS (ECOLO – quota provincial)
     - 6 décembre 2024 : Christophe DISTER (MR – quota provincial)
     - 11 décembre 2024 : Cédric Du MONCEAU (Les Engagés – quota communal)
     - 12 février 2025 : Delphine de SAUVAGE (ECOLO – quota provincial)

   - Basculement du quota provincial vers le quota communal au 1er décembre 2024 pour Pierre Huart (MR).

b) D'acter, au 18 juin 2025, la fin du mandat au Conseil d'administration des administrateurs sortants :

- AGOSTI Gilles
- de BEER de LAER Hadelin
- de SAUVAGE Delphine
- DELMEZ Bénédicte
- DISTER Christophe
- DU MONCEAU Cédric
- FAYT Christian
- FLAMAND Muriel
- GHIOT Carole
- GOBLET d'ALVIELLA Michael
- GODFRIAUX Jordan
- HENRY Pascal
- HUART Pierre
- KEYMOLEN Sophie
- LEBON Patricia
- LÖWENTHAL Bernard
- RENAULT Louison
- SMETS Laurence
- THIRY Jean-Marie
- ZOCASTELLO Jean-Marc

c) De procéder aux nominations des administrateurs avec effet au 18 juin 2025 comme suit :

Nom	Prénom	Groupe politique	Mandat originaire
BREUER	Julien	MR	Commune
D'HOOGHE	Aisling	MR	Commune
DE WEVERE	Steve	MR	Commune
DELMEZ	Bénédicte	MR	Commune
DE TANDT	Henri	MR	Commune
GILLIS	Cédric	MR	Commune
HENRY	Pascal	MR	Commune
HUART	Pierre	MR	Commune
SCHROEDERS	Nancy	MR	Commune
DE COSTER-BAUCHAU	Sybille	MR	Province
DISTER	Christophe	MR	Province
GODFRIAUX	Jordan	MR	Province
BARRAS	Philippe	Les engagés	Commune
Du MONCEAU	Cédric	Les engagés	Commune
VALEMBOIS	Axelle	Les engagés	Commune
VANHAM	Olivier	Les engagés	Province
FAYT	Christian	PS	Commune
SMETS	Laurence	PS	Commune
LOWENTHAL	Bernard	ECOLO	Commune
RYCKMANS	Hélène	ECOLO	Commune

d) De manière provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée générale, d'octroyer aux administrateurs la rémunération conformément à la décision de l'Assemblée générale du 2 septembre 2020.

Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur ces propositions. La décision requiert la majorité simple des voix.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.448.659	1.438.698	0	9.961
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

L'Assemblée générale prend les décisions :

a) De confirmer les modifications temporaires dans la composition du Conseil d'administration suite aux élections locales du 13 octobre 2024 :
- Fin de mandat au Conseil d'administration :
  - 30 novembre 2024 : Christophe DISTER (MR – quota communal)
  - 2 décembre 2024 : Thierry HENKART (Ecolo - quota communal)
  - 2 décembre 2024 : Daniel VANKERKOVE (Les Engagés - quota communal)
  - 6 décembre 2024 : Thierry MEUNIER (Ecolo - quota communal)
  - 30 janvier 2025 : Hélène RYCKMANS (Ecolo quota provincial)

- Nomination comme administrateur rémunéré au Conseil d'administration sur base de la rémunération fixée par l'Assemblée générale du 2 septembre 2020 :
  - 2 décembre 2024 : Jean-Marie THIRY (ECOLO – quota communal)
  - 6 décembre 2024 : Hélène RYCKMANS (ECOLO – quota provincial)
  - 6 décembre 2024 : Christophe DISTER (MR – quota provincial)
  - 11 décembre 2024 : Cédric Du MONCEAU (Les Engagés – quota communal)
  - 12 février 2025 : Delphine de SAUVAGE (ECOLO – quota provincial)

- Basculement du quota provincial vers le quota communal au 1er décembre 2024 pour Pierre Huart (MR).

b) D'acter, au 18 juin 2025, la fin du mandat au Conseil d'administration des administrateurs sortants :
- AGOSTI Gilles
- de BEER de LAER Hadelin
- de SAUVAGE Delphine
- DELMEZ Bénédicte
- DISTER Christophe
- DU MONCEAU Cédric
- FAYT Christian
- FLAMAND Muriel
- GHIOT Carole
- GOBLET d'ALVIELLA Michael
- GODFRIAUX Jordan
- HENRY Pascal
- HUART Pierre
- KEYMOLEN Sophie

- LEBON Patricia
- LÖWENTHAL Bernard
- RENAULT Louison
- SMETS Laurence
- THIRY Jean-Marie
- ZOCASTELLO Jean-Marc

c) De procéder aux nominations des administrateurs avec effet au 18 juin 2025 comme suit :

Nom	Prénom	Groupe politique	Mandat originaire
BREUER	Julien	MR	Commune
D'HOOGHE	Aisling	MR	Commune
DE WEVERE	Steve	MR	Commune
DELMEZ	Bénédicte	MR	Commune
DE TANDT	Henri	MR	Commune
GILLIS	Cédric	MR	Commune
HENRY	Pascal	MR	Commune
HUART	Pierre	MR	Commune
SCHROEDERS	Nancy	MR	Commune
DE COSTER-BAUCHAU	Sybille	MR	Province
DISTER	Christophe	MR	Province
GODFRIAUX	Jordan	MR	Province
BARRAS	Philippe	Les engagés	Commune
Du MONCEAU	Cédric	Les engagés	Commune
VALEMBOIS	Axelle	Les engagés	Commune
VANHAM	Olivier	Les engagés	Province
FAYT	Christian	PS	Commune
SMETS	Laurence	PS	Commune
LOWENTHAL	Bernard	ECOLO	Commune
RYCKMANS	Hélène	ECOLO	Commune

d) De manière provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée générale, d'octroyer aux administrateurs la rémunération conformément à la décision de l'Assemblée générale du 2 septembre 2020.

La composition des organes de gestion tombe dans le champ d'application des articles L3122-3, 7° et LL6411-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Elle sera soumise à tutelle générale d'annulation, transmise au Gouvernement wallon et fera l'objet d'une publication dans les annexes du moniteur belge.

9. Divers

Néant.

10.Approbation procès-verbal de séance

Exposé des motifs

1. Conformément à l'article 6 :79 du Code des Sociétés et des associations et de l'article 10 § 6 des statuts sociaux, le procès-verbal de l'Assemblée générale est rédigé et adopté en séance ; il est immédiatement signé par le président et le secrétaire ainsi que par les représentants des actionnaires qui le demandent.
2. A la demande expresse d'un membre dès la prise de parole uniquement, l'intervention qu'il a émise figurera dans le procès-verbal.
3. Le cas échéant, le texte de l'intervention dont il souhaite faire mention dans le procès-verbal sera remis au Président durant la séance.
4. Conformément à l'article L-6431-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le procès-verbal sera publié sur le site internet d'in BW.
5. Afin d'éviter un blocage de la décision en l'absence de suffisamment de délégués lors de l'assemblée générale pour assurer le quorum pour les votes libres, il est demandé aux Conseils de se prononcer favorablement quant à l'approbation du procès-verbal de séance, qui reprendra les votes et interventions sur base du projet placé dans la documentation. La décision requiert la majorité simple des voix. A défaut, il est souhaité de veiller à la présence en séance des 5 délégués.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.423.550	1.413.589	0	9.961
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

L'Assemblée adopte le procès-verbal de séance.

Ce procès-verbal sera publié sur le site internet d'in BW.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Laurent Dauge
Directeur général
Secrétaire

Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon
in bw
Association Intercommunale
SC

Pierre Huart
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 2 Rapport d'activités et de gestion 2024	capital social								séance																
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers.d.droit)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vot
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total												
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																				
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	8,9%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	1	18	0	0	18	28.372	28.372	2,0%	1	3				28.372	0	0	28.372	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,00007%	1	4				1	0	0	1,00	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,3%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,1%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,6%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,8%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	3			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,8%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,8%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,2%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,3%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	1	20	0	0	20	0	17.200	1,2%	0	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	0	-	-	-	-	101.069	60.641	4,2%	1	3	3			60.641	0	0	60.641	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,2%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,7%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,1%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,8%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,3%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,4%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,3%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	1	32	0	0	32	419.723	419.723	29,0%	1	5				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142						-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			559	0	4	546	1.346.372	1.448.659	100%	25	90								
EN %															87,31%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur base capital)	771.024	résultat total des votes					1.438.698	0	9.961	1.448.659	
																		résultat total des votes exprimés (en %)					100%	0%		100%	
																		majorité requise des 1/2		50%			atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%	
																		résultat des votes communaux exprimés					1.018.833	0		1.018.833	
																		résultat des votes communaux exprimés (en %)		100%			100,00%	0,00%			
																		majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux		50%			atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%	
																		RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux								OUI	

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

Laurent DAUGE
Directeur Général

Pierre HUART
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025
RESULTAT DES VOTES

Point 3 Comptes annuels 2024	capital social								séance																
	Nombre d'actions A (ex-IDW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers.dr.pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts			Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total													
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	8,7%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	1	18	0	0	18	28.372	28.372	1,9%	1	3				28.372	0	0	28.372	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,0%	1	4				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,3%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,1%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,5%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,7%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	3			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,7%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,7%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,2%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,2%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	1	20	0	0	20	0	17.200	1,2%	0	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	1	28	0	0	28	101.069	101.069	6,8%	1	3				101.069	0	0	101.069	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,1%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,7%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,0%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,7%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,3%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,3%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,1%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	1	32	0	0	32	419.723	419.723	28,2%	1	5				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	00-01-00		0	0	0	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			587	0	4	574	1.346.372	1.489.087	100%	25									
EN %															87,31%	Quorum = 1/2 pouvoir votal sur totac capital	771.024	résultat total des votes					1.479.126	0	9.961	1.489.087	
																		résultat total des votes exprimés (en %)					100%	0%		100%	
																		majorité requise des 1/2		50%		atteint ? (différence en + /en -)			OUI	50%	
																		résultat des votes communaux exprimés					1.059.261	0		1.059.261	
																		résultat des votes communaux exprimés (en %)		100%			100,00%	0,00%			
																		majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux		50%		atteint ? (différence en + /en -)			OUI	50%	
																		RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux								OUI	

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

Laurent DAUGE
Directeur Général

Pierre HUART
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 4 Décharge administrateurs	capital social								séance																		
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total													
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																					
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	8,7%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	1	18	0	0	18	28.372	28.372	1,9%	1	3				28.372	0	0	28.372	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,0%	1	4				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,3%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,1%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,5%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,7%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	3			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,7%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,7%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,2%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,2%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	1	20	0	0	20	0	17.200	1,2%	0	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	1	28	0	0	28	101.069	101.069	6,8%	1	3				101.069	0	0	101.069	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,1%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,7%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,0%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,7%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,3%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,3%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,1%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	1	32	0	0	32	419.723	419.723	28,2%	1	5				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	00-01-00		0	0	0	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0		0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			587	0	4	574	1.346.372	1.489.087	100%	25									
EN %															87,31%	Quorum = 1/2 présent ainsi qu'une base (cadre)	771.024										

résultat total des votes		1.479.126	0	9.961	1.489.087
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		1.059.261	0		1.059.261
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

RESULTAT FINAL:
majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux : OUI

Laurent DAUGE
Directeur Général

Pierre HUART
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 5 Décharge réviseur	capital social								séance															
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dr pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total													
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																					
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	8,7%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	1	18	0	0	18	28.372	28.372	1,9%	1	3				28.372	0	0	28.372	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,0%	1	4				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,3%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,1%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,5%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,7%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	2			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,7%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,7%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,2%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,2%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	1	20	0	0	20	0	17.200	1,2%	0	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	1	28	0	0	28	101.069	101.069	6,8%	1	3				101.069	0	0	101.069	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,1%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Robecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,7%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,0%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,7%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,3%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,3%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,1%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	1	32	0	0	32	419.723	419.723	28,2%	1	5				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	00-01-00		0	0	0	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			587	0	4	574	1.346.372	1.489.087	100%	25									
EN %															87,31%	Quorum = 1/2 pouvoir votal (arrêté royal)	771.024										

résultat total des votes			1.479.126	0	9.961	1.489.087
résultat total des votes exprimés (en %)			100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)			OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés			1.059.261	0		1.059.261
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%		100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)			OUI	50%

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

RESULTAT FINAL :
majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux — OUI

Laurent DAUGE
Directeur Général

Pierre HUART
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 8 Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération	capital social								séance																
	Nombre d'actions A (ex-BW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers.dr pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total												
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																				
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	8,9%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	1	18	0	0	18	28.372	28.372	2,0%	1	3				28.372	0	0	28.372	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,0%	1	4				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,3%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,1%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,6%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,8%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	3			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,8%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,8%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,2%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,3%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	1	20	0	0	20	0	17.200	1,2%	0	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	0	-	-	-	-	101.069	60.641	4,2%	1	3	3			60.641	0	0	60.641	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,2%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,7%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,1%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,8%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,3%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,4%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,3%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	1	32	0	0	32	419.723	419.723	29,0%	1	5				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	00-01-00		0	0	0	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			559	0	4	546	1.346.372	1.448.659	100%	25									
EN %															87,31%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur frais capital) 771.024											

résultat total des votes		1.438.698	0	9.961	1.448.659
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		1.018.833	0		1.018.833
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux					OUI

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

Laurent DAUGE
Directeur Général

Pierre HUART
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025
RESULTAT DES VOTES

Point 8 Renouvellement du Conseil d'administration	capital social								séance																
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Particuliers)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (parts de pull)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total												
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																				
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	8,9%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	1	18	0	0	18	28.372	28.372	2,0%	1	3				28.372	0	0	28.372	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,0%	1	4				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,3%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,1%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,6%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,8%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	3			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,8%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,8%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,2%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,3%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	1	20	0	0	20	0	17.200	1,2%	0	1				17.200	0	0	17.200	0
Orp-le-Grand-Walhain	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	0	-	-	-	-	101.069	60.641	4,2%	1	3	3			60.641	0	0	60.641	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,2%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,7%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,1%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,8%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,3%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,4%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,3%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	1	32	0	0	32	419.723	419.723	29,0%	1	5				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	00-01-00		0	0	0	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			559	0	4	546	1.346.372	1.448.659	100%	25					1.438.698	0	9.961	1.448.659	
EN %															87,31%	Quotités = (1/2 pouvoir votal sur base capital)	771.024	résultat total des votes									
																		résultat total des votes exprimés (en %)					100%	0%		100%	
																		majorité requise des 1/2				50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%	
																		résultat des votes communaux exprimés					1.018.833	0		1.018.833	
																		résultat des votes communaux exprimés (en %)				100%	100,00%	0,00%			
art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.																		majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux				50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%	
																		RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux								OUI	

Laurent DAUGE
Directeur Général

Pierre Huart
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 juin 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 10 Approbation PV	capital social								séance																
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts			Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total													
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	26-05-25	1	17	0	0	17	14.900	14.900	1,0%	1	4				14.900	0	0	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	26-05-25	1	28	0	0	28	129.130	129.130	9,1%	1	4				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	11-06-25	0	-	-	-	-	28.372	17.023	1,2%	1	3	2			17.023	0	0	17.023	0
Braine-le-Comte					2		2	1	26-05-25	1	19	0	0	19	1	1	0,0%	1	4				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	28-05-25	1	19	0	0	19	14.513	14.513	1,0%	1	3				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	26-05-25	1	20	0	0	20	19.500	19.500	1,4%	1	2				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	27-05-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,2%	1	3				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	27-05-25	1	24	0	0	24	0	51.534	3,6%	0	5				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	27-05-25	1	21	0	0	21	25.600	25.600	1,8%	1	2				25.600	0	0	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	20-05-25	1	13	0	0	13	0	7.800	0,5%	0	3				7.800	0	0	7.800	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	21-05-25	1	15	0	0	15	8.900	8.900	0,6%	1	1				8.900	0	0	8.900	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	20-05-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	3				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	-	0	-	-	-	-	26.100	15.660	1,1%	1	3	3			15.660	0	0	15.660	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	27-05-25	1	19	0	0	19	25.959	25.959	1,8%	1	3				25.959	0	0	25.959	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	20-05-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,9%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	26-05-25	1	20	0	0	20	0	1.842	0,1%	0	3				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	15-05-25	1	18	0	0	18	32.110	32.110	2,3%	1	5				32.110	0	0	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	26-05-25	1	27	0	2	29	0	61.800	4,3%	0	2				57.538	0	4.262	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	27-05-25	0	-	-	-	-	0	3.440	0,2%	0	1	1			3.440	0	0	3.440	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	26-05-25	0	-	-	-	-	101.069	60.641	4,3%	1	3	3			60.641	0	0	60.641	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	28-05-25	1	19	0	0	19	16.900	16.900	1,2%	1	2				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	27-05-25	1	16	0	0	16	11.700	11.700	0,8%	1	0				11.700	0	0	11.700	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	20-05-25	1	18	0	0	18	25.200	25.200	1,8%	1	2				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	21-05-25	1	24	0	2	26	74.089	74.089	5,2%	1	2				68.390	0	5.699	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	05-06-25	1	25	0	0	25	0	55.500	3,9%	0	2				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	10-06-25	1	21	0	0	21	33.943	33.943	2,4%	1	4				33.943	0	0	33.943	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	26-05-25	1	18	0	0	18	12.013	12.013	0,8%	1	4				12.013	0	0	12.013	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	-	0	-	-	-	-	106.301	63.780	4,5%	1	3	3			63.780	0	0	63.780	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	10-06-25	1	29	0	0	29	120.524	120.524	8,5%	1	5				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	22-05-25	0	-	-	-	-	419.723	419.723	29,5%	1	5	5			419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	00-01-00		0	0	0	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			489	0	4	476	1.346.372	1.423.550	100%	25									
EN %															87,31%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur tous capital) 771.024											

résultat total des votes		1.413.589	0	9.961	1.423.550
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		993.724	0		993.724
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

RESULTAT FINAL :
majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux — OUI

Laurent BAUGE
Directeur Général

Pierre HUART
Président